



Le Fuet, le 6 novembre 2024

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 9 DECEMBRE 2024 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 195'000.00 pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit et les façades de la halle de gymnastique.
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 250'000.00 pour la rénovation complète de l'appartement de 5.5 pièces au complexe communal.
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 1'425'000.00 pour la réfection des routes de Bellelay y compris le remplacement de conduites et de canalisations.
4. Discuter et accepter le budget 2025 et fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière.
5. Rapport du délégué à la protection des données.
6. Discuter et accepter le nouveau règlement de police communale.
7. Discuter et accepter le nouveau règlement des cimetières du Fuet et de Bellelay.
8. Discuter et accepter le nouveau règlement sur le statut du personnel et les traitements.
9. Informations du Conseil municipal.
10. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous les points 6, 7 et 8 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Conseil municipal